

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 26 juin 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Michel BRUN
Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 2

Michel BRUN, procuration à Nicole FAURE
Morgan FAURE, procuration à Julien FIAT

Votants : 9

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190702-06 : Convention de financement AEP avec Villard-Reymond

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°20170907-11 du 7 septembre 2017 et n°20171018-10 du 18 octobre 2017 relatives aux travaux effectués aux hameaux de La Pallud et La Palud-des-Raux sur les réseaux d'eau potable. Ces délibérations prévoient que le surcoût d'investissement pour la mise en conformité de la conduite desservant le hameau du Villaret, Commune de Villard-Reymond, soit refacturé à cette dernière. Ce surcoût d'investissement a été arrêté à 2 037,48 €.

Monsieur le Maire-Adjoint, Serge ARLOT, présente au Conseil municipal les coûts de fonctionnement et d'entretien du traitement UV et propose que ceux-ci soit également refacturés – pour moitié – à la Commune de Villard-Reymond.

Coût de fonctionnement station traitement par UV				
Poste de dépense	Coût unitaire HT	Fréquence d'intervention	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
Nettoyage de l'unité de traitement, diagnostic des différents appareils, remise en service de l'appareil	208,00 €	2 fois par an	416,00 €	499,20 €
Remplacement des lampes	350,00 €	1 fois tous les 2 ans	175,00 €	210,00 €
Abonnement et consommation électricité	240,54 €	annuel	240,54 €	271,32 €
Total coût annuel			831,54 €	980,52 €
à refacturer à Villard-Reymond (50 %)			415,77 €	490,26 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la proposition de refacturation des coûts d'investissement et d'entretien réalisés par la Commune d'Ornon au profit de la Commune de Villard-Reymond, selon les modalités proposées ci-dessus,

autorise Madame le Maire à signer la convention *ad hoc* avec la Commune de Villard-Reymond,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**